



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 56516

Texte de la question

M. Armand Jung * appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la question de la prévention de l'alcoolisme. Les crédits consacrés à la prévention de l'alcoolisme, soit 64 millions de francs affectés aux actions décentralisées, ont été supprimés dans le cadre du budget 2001 de l'Etat. La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés va prendre le relais de l'Etat dans le cadre du Fonds national de prévention, d'éducation et d'intervention sanitaires. Certains s'inquiètent et se demandent quel sera l'avenir du dispositif spécialisé des comités départementaux de prévention de l'alcoolisme, comités dont l'efficacité est reconnue. Sur cette question majeure de santé publique, il convient de se demander s'il n'appartient pas à l'Etat d'assurer une mission générale d'organisation et de coordination de la prévention et du traitement de l'alcoolisme. En conséquence, il lui demande si la prévention de l'alcoolisme disposera toujours des moyens nécessaires aux actions décentralisées.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant sus-mentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais aplanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56516

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 265

Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3727